



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 02/2024
23 février 2024



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 02/2024

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 02/2024

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2024.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2817-0261

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
	1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983		
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
	Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
		(Voir la carte 1 P16)		(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)
	Modification de la carte	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux
				No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : <https://www.charts.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/papertable-tablepapier-fra.asp>.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p>Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert</p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</p>	<p>Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit</p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p>Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</p>
--	--

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	1
*1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique	1
*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés	2
*201/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	3
*202/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	3
*203/24 Transports Canada - Bulletins de la sécurité des navires No. 04 et No. 05/2024.....	3
*204/24 Publication de la Garde côtière canadienne – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024	3
*205/24 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à la Navigation dans les glaces en eaux Canadiennes (GCC/6120) – Partie 4.6.3 Opérations d'escorte.....	4
*206/24 Service hydrographique du Canada – Carte 3646 partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656	4
*207/24 Service hydrographique du Canada – Carte 3668 partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656	4
*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport	4
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	6
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	6
*216(T)/24 Garde côtière canadienne – Obstruction : Amarrage scientifiques.....	6
*217(T)/24 Garde côtière canadienne – Obstruction : Amarrage scientifique.....	6
Partie 2 : Corrections aux cartes	7
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	18
*218/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	18
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada	19
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	20

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
1226	3				
3000	7				
3001	7				
3441	7, 8				
3442	8				
3462	8				
3477	8, 9				
3478	9				
3479	9				
3493	9, 10				
3497	10, 11				
3546	20				
3646	4				
3656	4				
3668	4, 11				
3670	11, 12				
3671	12, 13, 14				
3808	14				
3886	14				
3908	14				
3931	14, 15				
3945	15				
3958	15				
3964	15				
3976	15				
3977	16				
6022	16				
6428	16, 17				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

***505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis *505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant ce site web : <https://www.ngdc.noaa.gov/geomag/calculators/magcalc.shtml#declination>. Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

***1004/23 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis *1004/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 10/2023*.)

Référence : Avis *905/22 est annulé.

Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

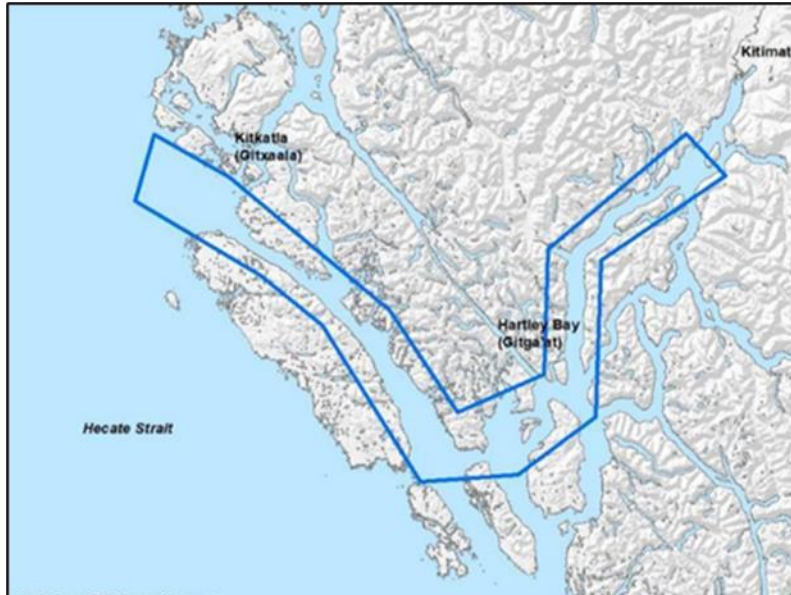
Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.

Le document complet des lignes directrices est disponible au lien suivant :

https://www.notmar.gc.ca/publications/mensuel/documents/LignesDirectricesGestionVoiesNavigablesCoteNord_Sept2023.pdf

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.



Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
 - les zones de sécurité côtière;
 - les mesures de routage;
 - les réductions de la vitesse;
 - les croisements et les passages;
 - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
 - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

***1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

(Publication récurrente de l'avis *1207/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 12/2023.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme inappropriés, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, le processus de révision est en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez consulter l'[annonce suivante](#).

***201/24 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié	Cat#	Prix
Nouvelles éditions						
1226	Mouillages et Installations Portuaires/Anchorages and Harbour Installations - Haute Côte-Nord	1:50 000	2024-01-12	2024-02-16	1	\$20.00

***202/24 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Nouvelles éditions			
CA376167 (Edn 8.000)	Cape Smoky to St. Paul Island	1:37 500	2024-02-23
CA45RRRA (Edn 2.000)	Transit5100N05900W	1:11 000	2024-02-23

***203/24 Transports Canada - Bulletins de la sécurité des navires No. 04 et No. 05/2024**

De nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 04/2024](#) – Lignes directrices pour le transport en toute sécurité de véhicules électriques sur les traversiers canadiens
No SGDDI : 19985265

[Bulletin No. 05/2024](#) – Exigences de déclaration pour l'indicateur canadien d'intensité de carbone
No SGDDI : 20036244

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

***204/24 Publication de la Garde côtière canadienne – L'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024**

L'[Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2024](#) peut maintenant être téléchargée gratuitement à partir du site Web NOTMAR.

La version papier de cette publication n'est plus vendue. Cette version en ligne imprimable est maintenue à jour.

Les modifications apportées à cette publication sont publiées dans la Partie 1 des [éditions mensuelles des Avis aux navigateurs](#).

L'édition 2024 contient les mises à jour jusqu'au 22 février 2024 et remplace l'édition 2023.

205/24 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à la *Navigation dans les glaces en eaux Canadiennes (GCC/6120) – Partie 4.6.3 Opérations d'escorte

Page 107

MODIFIER COMME SUIT :

4.6.3 Opérations d'escorte

m) **Feux rotatifs rouges et corne à air comprimé :**

[...]

En guise de signal avertisseur supplémentaire, tous les brise-glaces sont pourvus d'une corne à air comprimé orientée vers l'arrière. Cette corne a une portée de 2 milles marins et retentit pendant que les feux rotatifs rouges sont allumés. Avant de commencer les opérations d'escorte, les équipages de tous les navires doivent se renseigner sur la disposition et le fonctionnement des feux rotatifs rouges et de la corne à air comprimé.

***206/24 Service hydrographique du Canada – Carte 3646 partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656**

La carte 3646, Plans – Barkley Sound a été partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656, Useless Inlet and/et Fatty Basin. Le plan intitulé Fatty Basin est désormais annulé. Les plans restants seront annulés à une date ultérieure.

***207/24 Service hydrographique du Canada – Carte 3668 partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656**

La carte 3668, Alberni Inlet, a été partiellement remplacée par la nouvelle carte 3656, Useless Inlet and/et Fatty Basin. La cartouche intitulé Entrance to/ Entrée à Useless Inlet est désormais annulée.

***208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport**

Référence : Avis *1105/21 est annulé.

Zone de protection volontaire pour le transport maritime, rive ouest de Haida Gwaii (anciennement îles de la Reine-Charlotte)

L'emplacement éloigné de Haida Gwaii, son littoral accidenté, son riche patrimoine écologique et culturel, et les conditions météorologiques et de mer variables rendent l'île vulnérable aux risques de pollution causés par les panes et les accidents maritimes. La zone de navigation étant plus au large, le temps de réponse adéquat à une urgence sera augmenté, réduisant les risques potentiels d'incidents maritimes. Cela réduit les risques d'échouement et de déversements d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la rive ouest de Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans la zone de protection volontaire, on demande aux bâtiments commerciaux d'une jauge brute de 500 ou plus de respecter une distance minimale de 50 milles marins de la rive ouest de Haida Gwaii, avec les exemptions suivantes :

Exemptions de la distance de 50 milles marins demandée :

- Navires de croisière, qui doivent observer une distance minimale de 12 milles marins de la rive.
- On demande aux bâtiments qui naviguent de l'Alaska à la Colombie-Britannique ou à l'État de Washington, ou vice versa, dans la zone de protection volontaire de respecter une distance d'au moins 25 milles marins de la rive.
- Aucune distance minimale n'est demandée pour les remorqueurs et les chalands (y compris les remorqueurs qui pousse et à l'épaule) ni pour les bâtiments menant des activités de pêche commerciale.
- Les bâtiments visés par le présent bulletin ne sont pas tenus de respecter les distances minimales demandées si cela peut compromettre la sécurité de la navigation, du bâtiment, des passagers ou du fret.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N 133° 04.788' W
54° 17.572' N 134° 02.484' W
54° 13.614' N 134° 19.427' W
54° 11.786' N 134° 30.841' W
53° 44.036' N 134° 32.677' W
53° 11.118' N 134° 16.412' W
52° 18.483' N 133° 20.917' W
51° 24.590' N 132° 04.081' W
51° 56.158' N 131° 01.830' W

On demande aux bâtiments de respecter volontairement ces distances, seulement lorsque cela ne compromet pas la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et du fret.



Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Aucun avis applicable pour cette édition.

Eaux intérieures

Avis temporaires

*216(T)/24 Garde côtière canadienne – Obstruction : Amarrage scientifiques

Mouillages scientifiques établis à la position 71° 58' 01.2"N 095° 03' 52.8"W. Profondeur minimum 122,8 mètres.

(NAVAREA XVIII 32/2011)

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Autres avis (T) & (P)

Avis temporaires

*217(T)/24 Garde côtière canadienne - Obstruction : Amarrage scientifique

Mouillage scientifique établi à la position 75° 06' 01.1"N 168° 00' 02.5"W. Flotteur supérieur 42 mètres.

(NAVAREA XVII 30/2011)

Partie 2 : Corrections aux cartes

3000 - Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 20-JANV-1989 - NAD 1927

16-FÉVR-2024

LNMD. 05-JANV-2024

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 48°09'29.4"N 127°11'22.5"W
SADO avec une profondeur connue de 1420 brasses
(Voir la Carte 1, L25)
MPO(6204856-03)

3001 - Vancouver Island / Île de Vancouver, Juan de Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 23-FÉVR-2001 - NAD 1927

16-FÉVR-2024

LNMD. 05-JANV-2024

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 48°11'40.7"N 127°09'15.4"W
SADO avec une profondeur connue de 1417 brasses
(Voir la Carte 1, L25)
MPO(6204856-01)

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 48°11'03.5"N 127°13'47.5"W
SADO avec une profondeur connue de 1423 brasses
(Voir la Carte 1, L25)
MPO(6204856-02)

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 48°09'29.0"N 127°11'23.2"W
SADO avec une profondeur connue de 1420 brasses
(Voir la Carte 1, L25)
MPO(6204856-03)

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

02-FÉVR-2024

LNMD. 09-JUIN-2023

Rayer le ponton entre 48°44'49.7"N 123°13'41.5"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'50.4"N 123°13'43.3"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-01)

Porter un ponton entre 48°44'50.9"N 123°13'41.7"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'51.0"N 123°13'42.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-02)

Porter un ponton entre 48°44'50.9"N 123°13'41.9"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'49.3"N 123°13'43.1"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-03)

09-FÉVR-2024

LNMD. 02-FÉVR-2024

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 48°38'13.0"N 123°23'17.3"W
(Voir la Carte 1, Q58)
MPO(6204855-01)

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 48°40'08.7"N 123°23'06.1"W
(Voir la Carte 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567
MPO(6204855-02)

Remplacer le feu FI(3)W 12s, 7 m, 6 M de 48°42'02.7"N 123°31'15.2"W
à 48°42'02.6"N 123°31'15.3"W
(P2023100) LF(249) *MPO(6204861-01)*

16-FÉVR-2024 LNM/D. 09-FÉVR-2024
Rayer le réflecteur radar 48°48'06.9"N 123°22'55.8"W
(Voir la Carte 1, S4)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570239
(P2023077) LF(258) MPO(6204805-01)

23-FÉVR-2024 LNM/D. 16-FÉVR-2024
Porter un fond dangereux 48°40'14.3"N 123°29'17.6"W
(Voir la Carte 1, K31)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003
MPO(6204879-01)

3442 - North Pender Island to à Thetis Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

16-FÉVR-2024 LNM/D. 01-DÉC-2023
Rayer le réflecteur radar 48°48'06.7"N 123°22'55.8"W
(Voir la Carte 1, S4)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570239
(P2023077) LF(258) MPO(6204805-01)

3462 - Juan de Fuca Strait to à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

02-FÉVR-2024 LNM/D. 15-SEPT-2023
Rayer le ponton entre 48°44'50.5"N 123°13'40.0"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'51.7"N 123°13'43.4"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-01)

Porter un ponton entre 48°44'52.2"N 123°13'41.0"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'50.9"N 123°13'41.8"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-03)

16-FÉVR-2024 LNM/D. 02-FÉVR-2024
Rayer le réflecteur radar 48°48'07.0"N 123°22'55.4"W
(Voir la Carte 1, S4)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570239
(P2023077) LF(258) MPO(6204805-01)

3477 - Bedwell Harbour to à Georgeson Passage - Nouvelle édition - 31-JUIL-2020 - WGS84

02-FÉVR-2024 LNM/D. 01-DÉC-2023
Rayer le ponton entre 48°44'49.7"N 123°13'40.9"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'50.5"N 123°13'43.1"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-01)

Porter un ponton entre 48°44'50.7"N 123°13'41.2"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'51.0"N 123°13'42.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-02)

Porter un ponton entre 48°44'50.9"N 123°13'41.9"W
(Voir la Carte 1, F16) et 48°44'49.3"N 123°13'43.1"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA570186
MPO(6204849-03)

Porter un émissaire entre 48°44'48.3"N 123°13'39.4"W
(Voir la Carte 1, L41.1) et 48°44'49.3"N 123°13'55.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570186
MPO(6204849-04)

3478 - Ganges Harbour and/et Long Harbour - Nouvelle édition - 12-JUIL-2013 - NAD 1983
16-FÉVR-2024

LNMD. 29-DÉC-2023

Rayer le réflecteur radar 48°48'06.8"N 123°22'55.5"W
(Voir la Carte 1, S4)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003, CA570239
(P2023077) LF(258) MPO(6204805-01)

3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983
09-FÉVR-2024

LNMD. 17-MARS-2023

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 48°38'13.0"N 123°23'17.3"W
(Voir la Carte 1, Q58)
MPO(6204855-01)

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y 48°40'08.7"N 123°23'06.1"W
(Voir la Carte 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470003, CA570567
MPO(6204855-02)

3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 15-NOV-2019 - WGS84
02-FÉVR-2024

LNMD. 18-AOÛT-2023

Porter une profondeur de 0.8 mètre 49°17'36.6"N 123°02'56.6"W
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6204842-01)

Rayer la profondeur de 7 mètres 49°17'34.2"N 123°02'41.7"W
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073
MPO(6204846-01)

Porter un ponton entre 49°17'33.6"N 123°02'41.9"W
(Voir la Carte 1, F16) et 49°17'34.5"N 123°02'41.3"W
MPO(6204846-02)

Porter un ponton entre 49°17'33.6"N 123°02'38.5"W
(Voir la Carte 1, F16) et 49°17'35.2"N 123°02'43.8"W
MPO(6204846-03)

Porter un pieu 49°17'35.3"N 123°02'44.0"W
(Voir la Carte 1, F22)
MPO(6204846-04)

Porter un pieu 49°17'33.6"N 123°02'38.2"W
(Voir la Carte 1, F22)
MPO(6204846-05)

Porter un pieu 49°17'33.5"N 123°02'37.9"W
(Voir la Carte 1, F22)
MPO(6204846-06)

Rayer	le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques SADO avec une profondeur connue de 25.5 mètres (Voir la Carte 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	49°18'02.6"N 123°06'39.9"W
		<i>MPO(6204853-01)</i>
Rayer	le câble sous-marin (Voir la Carte 1, L30.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	joignant 49°18'00.8"N 123°06'59.1"W 49°18'00.8"N 123°06'49.4"W et 49°18'02.6"N 123°06'40.0"W
		<i>MPO(6204853-02)</i>
Porter	un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques SADO avec une profondeur connue de 22 mètres (Voir la Carte 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	49°18'03.8"N 123°06'45.3"W
		<i>MPO(6204853-03)</i>
Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte 1, L30.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073	joignant 49°18'00.8"N 123°06'59.1"W 49°18'00.8"N 123°06'55.0"W 49°18'00.5"N 123°06'51.0"W 49°18'01.2"N 123°06'46.2"W et 49°18'03.8"N 123°06'45.3"W
		<i>MPO(6204853-04)</i>

3497 - Vancouver Harbour Central Portion/Partie Centrale - Carte nouvelle - 05-AOÛT-2022 - WGS84

02-FÉVR-2024

LN/D. 03-MARS-2023

Rayer	la profondeur de 2.5 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'38.4"N 123°01'11.8"W
		<i>MPO(6204842-02)</i>
Porter	une profondeur de 1.6 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'38.3"N 123°01'12.4"W
		<i>MPO(6204842-03)</i>
Rayer	la profondeur de 3.8 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'36.2"N 123°00'52.1"W
		<i>MPO(6204842-04)</i>
Porter	une profondeur de 1.7 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'36.6"N 123°00'52.1"W
		<i>MPO(6204842-05)</i>
Rayer	la profondeur de 2.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'38.0"N 123°01'06.2"W
		<i>MPO(6204842-06)</i>
Porter	une profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'37.9"N 123°01'06.3"W
		<i>MPO(6204842-07)</i>

Rayer	la profondeur de 2.3 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'33.9"N 123°00'32.6"W	<i>MPO(6204842-08)</i>
Porter	une profondeur de 2 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'34.0"N 123°00'32.7"W	<i>MPO(6204842-09)</i>
Rayer	la profondeur de 5.3 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'39.2"N 123°01'11.2"W	<i>MPO(6204842-10)</i>
Porter	une profondeur de 4.9 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'39.2"N 123°01'11.4"W	<i>MPO(6204842-11)</i>
Rayer	la profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'33.5"N 123°00'32.6"W	<i>MPO(6204842-12)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.2 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570123	49°17'33.6"N 123°00'33.1"W	<i>MPO(6204842-13)</i>
3668 - Alberni Inlet - Nouvelle édition - 10-MARS-2023 - WGS84			
16-FÉVR-2024			LNMD. 27-OCT-2023
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.4 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°57'50.5"N 125°11'26.1"W	<i>MPO(6204857-17)</i>
3670 - Broken Group - Nouvelle édition - 21-OCT-1994 - NAD 1983			
16-FÉVR-2024			LNMD. 12-JANV-2024
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'38.9"N 125°13'18.7"W	<i>MPO(6204857-02)</i>
Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'56.2"N 125°13'32.0"W	<i>MPO(6204857-07)</i>
Porter	une profondeur de 1.0 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'46.2"N 125°13'46.3"W	<i>MPO(6204857-11)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'44.4"N 125°13'58.5"W	<i>MPO(6204857-12)</i>

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'53.0"N 125°13'33.2"W MPO(6204857-13)
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°57'30.9"N 125°12'44.7"W MPO(6204857-14)
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'31.1"N 125°12'49.9"W MPO(6204857-16)
Rayer	la profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'46.3"N 125°13'47.3"W MPO(6204857-18)
Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	48°56'49.2"N 125°13'45.6"W MPO(6204857-19)
3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983		
02-FÉVR-2024		LNMD. 12-JANV-2024
Rayer	la profondeur de 4.9 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'36.5"N 125°14'37.4"W MPO(6204847-01)
Porter	une profondeur de 2.0 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'34.9"N 125°14'37.1"W MPO(6204847-02)
Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°48'49.6"N 125°17'37.9"W MPO(6204847-03)
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'52.4"N 125°14'22.0"W MPO(6204847-04)
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'03.1"N 125°14'04.6"W MPO(6204847-05)
16-FÉVR-2024		LNMD. 02-FÉVR-2024
Porter	une profondeur de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'03.0"N 125°12'21.7"W MPO(6204857-01)

Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'38.9"N 125°13'18.7"W <i>MPO(6204857-02)</i>
Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'19.6"N 125°12'02.3"W <i>MPO(6204857-03)</i>
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'21.1"N 125°12'02.7"W <i>MPO(6204857-04)</i>
Rayer	la profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'11.6"N 125°11'59.5"W <i>MPO(6204857-05)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'10.4"N 125°11'57.4"W <i>MPO(6204857-06)</i>
Porter	une profondeur de 2.7 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'56.2"N 125°13'32.0"W <i>MPO(6204857-07)</i>
Rayer	la profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'42.4"N 125°12'05.8"W <i>MPO(6204857-08)</i>
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°57'41.7"N 125°12'06.4"W <i>MPO(6204857-09)</i>
Porter	une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°58'26.9"N 125°11'36.9"W <i>MPO(6204857-10)</i>
Porter	une profondeur de 1.0 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'46.2"N 125°13'46.3"W <i>MPO(6204857-11)</i>
Porter	une profondeur de 1.5 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'44.4"N 125°13'58.5"W <i>MPO(6204857-12)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.5 mètre (Voir la Carte 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	48°56'53.0"N 125°13'33.2"W <i>MPO(6204857-13)</i>

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.1 mètre
(Voir la Carte 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335
48°57'30.9"N 125°12'44.7"W
MPO(6204857-14)

Porter une roche à fleur d'eau au zéro des cartes
(Voir la Carte 1, K12)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338
48°56'48.5"N 125°12'32.2"W
MPO(6204857-15)

Porter une roche à fleur d'eau au zéro des cartes
(Voir la Carte 1, K12)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335
48°56'31.1"N 125°12'49.9"W
MPO(6204857-16)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvriante de 0.4 mètre
(Voir la Carte 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167
48°57'50.5"N 125°11'26.1"W
MPO(6204857-17)

3808 - Juan Perez Sound - Nouvelle édition - 30-DÉC-2005 - NAD 1983
23-FÉVR-2024

LNMD. 02-DÉC-2022

Déplacer le feu FI 6s6m
(Voir la Carte 1, P1)
de 52°26'47.0"N 131°14'17.3"W
à 52°26'48.4"N 131°14'20.1"W
(P2023093) LF(773) MPO(6204833-01)

Rayer le point de triangulation
(Voir la Carte 1, B20)
52°26'48.1"N 131°14'19.7"W
MPO(6204833-02)

3886 - Carpenter Bay to à Burnaby Island - Carte nouvelle - 15-SEPT-2023 - WGS84
23-FÉVR-2024

Déplacer le feu FI 6s6m5M
(Voir la Carte 1, P1)
de 52°26'47.3"N 131°14'15.9"W
à 52°26'48.4"N 131°14'20.1"W
(P2023093) LF(773) MPO(6204833-01)

3908 - Kitimat Harbour - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983
23-FÉVR-2024

LNMD. 12-JANV-2024

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1)
joignant 53°53'19.0"N 128°44'39.3"W
53°54'09.6"N 128°43'35.1"W
53°54'11.4"N 128°43'34.9"W
53°55'03.8"N 128°42'30.5"W
53°56'34.1"N 128°40'56.0"W
53°57'50.5"N 128°40'02.2"W
53°58'02.8"N 128°39'51.3"W
53°58'12.3"N 128°39'30.8"W
53°58'12.5"N 128°39'09.0"W
et 53°58'15.7"N 128°38'59.3"W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626

MPO(6204880-03)

3931 - Smith Inlet, Boswell Inlet and/et Draney Inlet - Carte nouvelle - 21-FÉVR-1992 - NAD 1983
09-FÉVR-2024

LNMD. 29-DÉC-2023

Rayer le label Bkw
51°27'20.2"N 127°32'25.4"W
MPO(6204851-01)

Porter un label Ru 51°27'20.2"N 127°32'25.4"W
MPO(6204851-02)

3945 - Approaches to/Approches à Douglas Channel - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983
23-FÉVR-2024

LNMD. 30-SEPT-2022

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1) joignant 53°25'42.0"N 129°12'59.4"W
53°25'33.2"N 129°13'10.2"W
53°25'29.7"N 129°13'45.0"W
et 53°25'22.1"N 129°13'59.9"W
MPO(6204880-01)

3945 - Coghlan Anchorage - Carte nouvelle - 25-DÉC-2009 - NAD 1983
23-FÉVR-2024

LNMD. 30-SEPT-2022

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1) entre 53°25'28.6"N 129°13'48.0"W
et 53°25'22.8"N 129°13'58.3"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570592
MPO(6204880-02)

3958 - Prince Rupert Harbour - Nouvelle édition - 13-DÉC-2013 - WGS84
09-FÉVR-2024

LNMD. 05-JANV-2024

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y
(Voir la Carte 1, Q58) 54°19'43.0"N 130°20'11.0"W
MPO(6204854-01)

3964 - Tuck Inlet - Nouvelle édition - 30-AVR-1999 - NAD 1983
09-FÉVR-2024

LNMD. 14-AVR-2023

Porter une bouée géante ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI (5) Y
(Voir la Carte 1, Q58) 54°19'43.0"N 130°20'11.0"W
MPO(6204854-01)

3976 - Principe Channel to/à Douglas Channel - Carte nouvelle - 28-SEPT-2018 - WGS84
23-FÉVR-2024

LNMD. 30-SEPT-2022

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1) joignant 53°27'48.0"N 129°11'42.1"W
53°27'36.1"N 129°11'43.3"W
53°26'17.6"N 129°12'14.6"W
53°25'59.8"N 129°12'36.6"W
53°25'52.2"N 129°12'35.2"W
53°25'41.8"N 129°12'59.4"W
53°25'33.2"N 129°13'10.2"W
53°25'29.7"N 129°13'45.0"W
et 53°25'21.4"N 129°14'02.3"W
MPO(6204880-01)

3977 - Douglas Channel - Carte nouvelle - 27-DÉC-2013 - WGS84
23-FÉVR-2024

LNMD. 30-SEPT-2022

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1)

joignant 53°58'14.5"N 128°38'57.8"W
53°58'11.2"N 128°39'33.7"W
53°58'02.8"N 128°39'51.3"W
53°56'34.4"N 128°40'55.7"W
53°55'12.5"N 128°42'21.6"W
53°51'39.9"N 128°46'43.1"W
53°50'49.7"N 128°47'31.7"W
53°48'28.0"N 128°51'11.6"W
53°48'09.4"N 128°53'01.3"W
53°46'03.7"N 128°56'11.2"W
53°45'13.8"N 128°57'56.0"W
53°44'52.3"N 128°59'18.2"W
53°42'11.0"N 129°05'33.9"W
53°39'55.6"N 129°07'09.0"W
53°39'05.2"N 129°08'36.5"W
53°38'30.6"N 129°10'15.8"W
53°37'49.5"N 129°11'14.4"W
53°35'54.0"N 129°12'01.9"W
53°33'08.8"N 129°11'24.9"W
53°27'36.1"N 129°11'43.3"W
53°26'17.6"N 129°12'14.6"W
53°25'59.8"N 129°12'36.6"W
53°25'52.2"N 129°12'35.2"W
53°25'41.8"N 129°12'59.4"W
53°25'33.2"N 129°13'10.2"W
53°25'29.7"N 129°13'45.0"W
et 53°25'21.4"N 129°14'02.3"W
MPO(6204880-01)

3977 - Douglas Channel-Northern Portion - Carte nouvelle - 27-DÉC-2013 - WGS84
23-FÉVR-2024

LNMD. 30-SEPT-2022

Porter un câble sous-marin
(Voir la Carte 1, L30.1)

joignant 53°47'12.0"N 128°54'36.7"W
53°47'06.1"N 128°54'50.9"W
53°46'59.8"N 128°54'55.9"W
53°46'03.7"N 128°56'11.2"W
53°45'13.8"N 128°57'56.0"W
53°44'52.3"N 128°59'18.2"W
et 53°42'36.4"N 129°04'43.0"W
MPO(6204880-01)

6022 - Port Carling - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983
16-FÉVR-2024

LNMD. 16-DÉC-2022

Porter une bouée espar de tribord rouge, marquée K4/2
(Voir la Carte 1, Qb)

45°07'08.0"N 079°34'30.7"W

(D2024001) MPO(6605212-01)

**6428 - Aklavik Channel to Napoiak Channel Including Aklavik Channel to Aklavik (Kilometre 1530 to Kilometre 1597) -
Nouvelle édition - 24-AVR-2020 - NAD 1983**

16-FÉVR-2024

LNMD. 14-JUIL-2023

Déplacer la balise de jour de tribord
(Voir la Carte 1, Qp)

de 68°12'14.0"N 134°28'11.9"W
à 68°12'10.0"N 134°28'11.0"W
MPO(6605209-01)

Porter une balise d'alignement antérieure
(Voir la Carte 1, Q120)

68°17'35.8"N 134°25'32.5"W

MPO(6605209-02)

Déplacer la bouée cylindrique de bâbord verte
(Voir la Carte 1, Qc)

de 68°05'44.7"N 134°27'49.1"W
à 68°05'46.9"N 134°27'54.8"W
MPO(6605209-03)

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

*218/24 Aides radio à la navigation maritime 2024 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

Page 2-21

SUPPRIMER COMME SUIT:

Tableau 2-8 - SCTM Les Escoumins/VCF – Diffusions

Heure UTC	Site	Fréquence ou voie	Contenus
...
Continu	Lac Daigle Grosses-Roches Cap à l'Est	C21B (2021)	Radiotéléphonie (français suivi de l'anglais) <ul style="list-style-type: none">• Prévisions maritimes pour les secteurs de prévisions maritimes 249, 301, 302, 303, 304, 305 et 313.• Avertissements de navigation pour le fleuve Saint-Laurent de l'Île Blanche jusqu'à une ligne de Mingan à Cap Gaspé incluant Port Menier et la pointe Ouest d'Anticosti ainsi que la Rivière Saguenay.• Informations sur les glaces pour le fleuve Saint-Laurent de l'Île Blanche jusqu'aux détroits de Cabot et Belle-Isle ainsi que la Rivière Saguenay (lorsque disponibles).• Avis aux pêcheurs professionnels (lorsque disponibles).
	Mont-Louis Mont-Joli Sacré-Cœur	C83B (2083)	

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL108	Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest)
ATL109	Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est)
ATL110	Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle / Cap Gaspé aux Escoumins et Île d'Anticosti
ATL111	Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec et Fjord du Saguenay
ATL112	Fleuve Saint-Laurent, Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu
Centre du Canada	
CEN308	Canal Rideau et Rivière des Outaouais
Côte du Pacifique (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
PAC201	Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia
PAC202	Discovery Passage to Queen Charlotte Strait and West Coast of Vancouver Island
PAC206	Hecate Strait, Dixon Entrance, Portland Inlet and Adjacent Waters and Haida Gwaii

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ---- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ---- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ---- Signaux de brume
-----	-----	---	----------------------------	---	-------------------------	--	---------------------------------------

CÔTE DU PACIFIQUE

BROUGHTON STRAIT (LF 545 – 553.5)

550.8 G5624.6	Haddington Island Feu , Sud	Côté S. de l'île. 50 35 54.6 127 01 29.3	Q W 1s	8.1	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 02/24 (P24-006)
------------------	---	---	--------	------------	----------	--	---

QUEEN CHARLOTTE STRAIT (LF 554 – 569)

556 G5628.6	Wedge Island	Sur l'île, entrée du bras de mer Knight Inlet. 50 38 04.5 126 43 20.7	Q W 1s	11.1	6	Tour à claire-voie carrée blanche.	Visible de 249° à 106° par l'W., le N. et l'E. Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3546 Éd. 02/24 (P24-005)
----------------	--------------	--	--------	------	---	---------------------------------------	--